

Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte : informations ESG Investisseur

A. Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Ecofi Investissements : une approche ESG multidimensionnelle

1. Aspects généraux

Nous sommes convaincus que la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), associée à l'analyse de critères financiers dans le choix d'investissement :

- permet une **évaluation plus exhaustive du niveau de risque** car les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques à long terme ;
- contribue, grâce à une politique d'influence par le vote et le dialogue, à **l'amélioration des pratiques des entreprises et donc du fonctionnement de l'économie de marché sur les enjeux ESG**.

Suite à son adhésion aux **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** en 2009, Ecofi Investissements a fait le choix d'**intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à la majorité de ses encours**.



Ecofi Investissements distingue **l'analyse de la performance ESG** des entreprises et **les controverses** auxquelles elles font face.




2. Analyse de la performance ESG des entreprises

Ecofi Investissements a recours à des **agences de notations extra-financières**, Vigeo-Eiris et Sustainalytics, qui fournissent une grille d'analyse organisée autour des trois piliers ESG. Ces notations sont ensuite retravaillées par nos équipes afin de mettre l'accent sur un ensemble de critères qui forment la « Touche Ecofi ».

En pratique, la notation des entreprises prises en considération par Ecofi Investissements est donc composée à 30% de la « Touche Ecofi » et, pour le reste, à parts égales, de la note Environnementale (23,3%), Sociale (23,3%), et de Gouvernance (23,3%).

Les trois piliers ESG sont notés sur la base de **plusieurs dizaines de critères**, eux-mêmes **subdivisés en plusieurs centaines de sous-critères** qui varient en fonction du secteur dans lequel opère l'entreprise analysée. A des fins de simplification, seuls sont présentés ci-dessous les critères génériques globaux évalués pour l'ensemble des entreprises, sans distinction faite des sous-critères différenciés sectoriellement.

 <p>Environnement (23,3%)</p>	<p>Les critères environnementaux évalués sont variés, et prennent en considération tant les politiques de prévention mises en œuvre, que leur respect effectif. Les critères génériques évalués pour le pilier environnemental sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la définition de la stratégie environnementale et d'écoconception ; ● la prise en compte des risques de pollutions (sols, accidents) ; ● l'offre de produits et de services verts ; ● la prévention des risques d'atteinte à la biodiversité ; ● la maîtrise des impacts sur l'air ; ● la maîtrise et l'amélioration de la gestion des déchets ; ● la maîtrise des niveaux de pollutions locales ; ● la maîtrise des impacts liés à la distribution / transport ; ● la maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service.
 <p>Social (23,3%)</p>	<p>Les critères sociaux évalués prennent en considération les questions de respect des droits humains, de gestion des ressources humaines mais aussi les engagements sociaux pris par l'entreprise. Les critères génériques évalués pour le pilier social sont les suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Concernant le respect des droits humains : <ul style="list-style-type: none"> ● le respect des droits fondamentaux et la prévention des atteintes à ces droits ; ● le respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective ; ● la non-discrimination et la promotion de l'égalité des chances ; ● l'élimination des formes de travail proscrites. ● Concernant la gestion des ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> ● la promotion du dialogue social ; ● la promotion de la participation des salariés ; ● la promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité ; ● la gestion maîtrisée des restructurations ; ● la qualité des systèmes de rémunération ; ● l'amélioration des conditions de santé-sécurité ; ● le respect et l'aménagement du temps de travail. ● Concernant l'engagement sociétal : <ul style="list-style-type: none"> ● les engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation ; ● la prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits / services développés par l'entreprise ; ● les contributions de l'entreprise à des causes d'intérêt général.

 <p>Gouvernance (23.3%)</p>	<p>Les critères de gouvernances évalués concernent la gestion interne de l'entreprise mais aussi son comportement plus général sur les marchés, certaines problématiques concernant aussi les piliers Environnementaux et Sociaux. Les critères génériques de gouvernance étudiés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Concernant la gouvernance d'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> ● l'équilibre des pouvoirs et l'efficacité du CA ; ● l'audit de mécanisme de contrôle ; ● les droits des actionnaires ; ● la rémunération des dirigeants. ● Concernant les comportements sur les marchés : <ul style="list-style-type: none"> ● la sécurité du produit ; ● l'information des clients ; ● l'orientation des contrats ; ● la coopération durable avec les fournisseurs ; ● l'intégration des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement ; ● l'intégration des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement ; ● la prévention de la corruption ; ● la prévention des pratiques anti-concurrentielles ; ● la transparence et l'intégrité des stratégies et des pratiques d'influence
 <p>La « Touche Ecofi » (30%)</p>	<p>La « Touche Ecofi », renforce le poids des critères ESG proches de nos valeurs et de celles de notre maison-mère, le Crédit Coopératif. Ces critères surpondérés visent à manifester l'engagement d'Ecofi Investissements à défendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'égalité homme-femme, ● l'équilibre des pouvoirs, ● l'éthique des affaires, ● la non-discrimination, ● la responsabilité fiscale.
 <p>Surpondération des critères quantitatifs</p>	<p>Si les systèmes de prévention des risques sont cruciaux, Ecofi Investissements considère que les critères quantitatifs sont mieux à même de rendre compte de l'efficacité des systèmes mis en œuvre. Aussi, pour chacun des critères ESG, Ecofi Investissements opère une surpondération des critères quantitatifs.</p> <p><i>Exemple : le taux d'accidents pour mille employés (quantitatif) rend mieux compte de l'efficacité ou non des politiques internes de prévention des risques d'accident (qualitatif).</i></p>

3. Analyse des controverses

Toujours dans une logique d'appréciation de la performance effective des entreprises, l'analyse des politiques mises en œuvre au sein des entreprises se double au sein d'Ecofi Investissements d'un suivi journalier des incidents auxquels font face les entreprises et de la manière dont ils renseignent sur une mauvaise gestion des risques ESG.

Sur la base d'une analyse détaillée fournie par Sustainalytics, les controverses sont notées sur une échelle de 1 (peu important) à 5 (extrêmement grave).

4. Construction des portefeuilles

Si les données et critères utilisés pour analyser les entreprises sont les mêmes pour toutes les entreprises détenues en portefeuille, la **construction des portefeuilles** va quant à elle différer selon les processus de sélection utilisés :

- pour les fonds de notre **gamme éthique et solidaire**, nous appliquons un processus de sélection des émetteurs entreprises et pays dit « **ISR Engagé** » décrit dans le « [Code de transparence pour les fonds ISR Engagé](#) ».
Ce processus sélectionne les entreprises et les Etats les plus responsables et exclut a priori ceux dont la performance ESG n'est pas suffisante ;
- pour les fonds de notre **gamme responsable**, nous avons mis en place, un processus dit « **ISR Responsable** » décrit dans le « [Code de transparence pour les fonds ISR Responsable](#) ». Ce processus cantonne les entreprises et les Etats , dont la performance ESG est faible, à un certain poids dans les portefeuilles.

Ecofi Investissements : un investisseur actif et responsable

Nous prenons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires grâce à la mise en œuvre d'une politique de vote exigeante et d'une politique constructive de dialogue (ou « engagement ») avec les entreprises.

Nous sommes convaincus que le **vote des actionnaires en Assemblée générale** et le dialogue avec les entreprises sont essentiels afin de les encourager à progresser dans la prise en compte des enjeux ESG de leur activité.

Nous pratiquons un vote :

- sans condition de détention d'un seuil minimal du capital ;
- à l'ambition socialement responsable et mis en œuvre par le département éthique pour tous nos OPC ;
- avec un soutien récurrent au dépôt de résolutions externes d'actionnaires, par exemple :
 - séparation des fonctions de Directeur général et de Président ;
 - rapport de gestion des risques environnementaux.

Pour notre politique de dialogue, nous pratiquons l'engagement de manière **individuelle**, en questionnant régulièrement le management des entreprises qui voient leur note ISR dégradée par les agences de notation.

Nous pratiquons également un **dialogue collectif** en participant à des coalitions d'actionnaires qui interpellent les entreprises sur des enjeux ESG majeurs (diversité et égalité hommes/femmes, approvisionnement en huile de palme et accès aux médicaments dans les pays en voie de développement, etc.) et sur les controverses auxquelles elles font face (incidents de pollution, respect des droits de l'Homme, corruption, blanchiment d'argent, etc.).



Notre [Politique de vote](#) définit les principes que nous appliquons dans l'exercice de nos droits de vote.

Notre [Rapport de vote et de dialogue](#) détaille l'exercice de nos droits de vote, nos principes de dialogue, les entreprises rencontrées et les thématiques des dialogues menés avec elles.

Enfin, **Ecofi Investissements participe à la diffusion de l'ISR** par ses interventions dans des conférences et des tables rondes de place, par de nombreuses interviews dans la presse écrite et audiovisuelle et en publiant des documents et vidéos pédagogiques à destination des clients.

B. Contenu, fréquence et moyens d'information des clients sur les critères ESG

Informations disponibles sur les sites Internet d'Ecofi Investissements et du Crédit Coopératif		Mise à jour
Site Ecofi Investissements		
Informations générales sur la gestion ISR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation générale de notre gestion ISR et solidaire ✓ Codes de transparence pour les fonds ISR Engagé et ISR Responsable ✓ Liste des OPC ISR Engagé et ISR Responsable 	Annuelle
Vote et engagement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport de vote et de dialogue ✓ Politique de vote ✓ Rapport AMF sur l'exercice des droits de vote 	Annuelle
Fiche reporting des fonds ISR Engagé et solidaires	Actualités ISR ou solidaires (focus sur les entreprises les mieux notées, note ISR du portefeuille, indicateur d'impact ESG) Exemple : Epargne Ethique Actions	Trimestrielle
Descriptif du fonds	Exemple : Epargne Ethique Flexible	En cas d'évolution du processus
DICI du fonds	Exemple : Epargne Ethique Obligations Le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DICI) de l'OPC qui décrit en particulier le détail du processus ISR des fonds peut être obtenu auprès d'Ecofi Investissements : contact@ecofi.fr	En cas d'évolution du processus
Calcul de la performance financière	Indiquer le nom d'un fonds dans « Rechercher un OPC » puis cliquer sur l'onglet « Performance » Exemple : Epargne Ethique Obligations	Quotidienne
Historique des valeurs liquidatives	Indiquer le nom d'un fonds dans « Rechercher un OPC » puis cliquer sur « Télécharger les VLs » à partir de l'onglet « Performance »	Quotidienne
Site du Crédit Coopératif		
Epargne et Placement	Rubrique destinée aux particuliers	En cas d'évolution du processus

C. Liste des OPC prenant en compte des critères ESG



Gamme ISR Engagé : 382 M€

Fonds	Encours au 31/12/2016 (en millions d'euros)	Classification AMF	Type de fonds
AGIR AVEC LA FONDATION ABBE PIERRE	7,7	Diversifié	FCP
AGIR FONDATION POUR LA RECHERCHE MÉDICALE	0,1	Diversifié	SICAV
CHOIX RESPONSABLE AUDACE	1,4	Actions des pays de la zone Euro	FCPE
CHOIX RESPONSABLE ENGAGEMENT	0,4	Diversifié	FCPE
CHOIX RESPONSABLE ÉVOLUTIF	0,2	Diversifié	FCPE
CHOIX RESPONSABLE MONÉTAIRE	0,5	Monétaire	FCPE
CHOIX RESPONSABLE PÉRENNITÉ	0,7	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCPE
CHOIX RESPONSABLE PRUDENCE	1,4	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCPE
CHOIX SOLIDAIRE	33,9	Diversifié	SICAV
CONFIANCE SOLIDAIRE	39,9	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
CRÉDIT COOPÉRATIF AGIR UNICEF	1,9	Diversifié	SICAV
ECOFI BTP 21	14,1	Fonds à formule	FCP
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE	9,1	Diversifié	FCP
ECOFI FLEXIBLE	5,8	Diversifié	FCP
ECOFI ISR 21	2,6	Fonds à formule	FCP
ECOFI MONEDYM	4,4	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI OBLIGATIONS INTERNATIONALES	8,9	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
EPARGNE ETHIQUE ACTIONS	32,3	Actions des pays de la zone Euro	SICAV
EPARGNE ETHIQUE MONÉTAIRE	42,4	Monétaire	SICAV
EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS	23,8	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	SICAV
EPARGNE SOLIDAIRE	9,2	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
FAIM ET DÉVELOPPEMENT AGIR CCFD	2,7	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
FAIM ET DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRE	14,8	Diversifié (fonds de fonds)	FCP
FAIM ET DÉVELOPPEMENT SOLIDARITÉ	7,2	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
FAIM ET DÉVELOPPEMENT TRÉSORERIE	20,2	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
FRUCTI AGIR UNICEF	0,04	Diversifié	SICAV
FRUCTI CHOIX SOLIDAIRE	0,02	Diversifié	SICAV
INVEST PREMIÈRE	15,7	Monétaire	FCP
RENAULT MOBILIZ SOLIDAIRE	10,7	Diversifié	FCPE
SCHNEIDER ENERGIE SICAV SOLIDAIRE	41,0	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	SICAV
SCHNEIDER ENERGIE SOLIDAIRE	14,3	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCPE



Gamme ISR Responsable : 5,3 Mds€

Fonds	Taille au 31/12/2016 (en millions)	Classification AMF	Type de fonds
BTP TRESORERIE	3 069,1	Monétaire	SICAV
CCM	29,3	Monétaire	FCP
CHOIX RESPONSABLE DEVELOPPEMENT	0,4	Diversifié	FCPE
CREDIT COOP. MONNAIE ASSOCIATIONS	108,8	Monétaire	FCP
CREDIT COOPERATIF INSTITUTIONNELS	240,8	Monétaire	FCP
DYNAMIS SOLIDAIRE	46,5	Actions des pays de la zone euro	FCPE
ECCLESIA HORIZON 6	7,4	Diversifié	
ECOFI 12 MOIS	124,4	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI ACTIONS CROISSANCE	0,4	Actions internationales	FCP
ECOFI ACTIONS CROISSANCE EURO	11,2	Actions des pays de la zone euro	FCP
ECOFI ACTIONS RENDEMENT	43,1	Actions internationales	FCP
ECOFI ACTIONS RENDEMENT EURO	31,6	Actions des pays de la zone euro	FCP
ECOFI AGIR DEVELOPPEMENT DURABLE	2,7	Diversifié	FCP
ECOFI ANFH ISR	100,9	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI ANNUEL	205,3	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI ENJEUX FUTURS	53,5	Actions internationales	FCP
ECOFI INSTITUTIONNEL HABITAT	17,7	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI MONETAIRE COURT TERME	40,6	Monétaire court terme	FCP
ECOFI OPPORTUNITES 360	22,8	Diversifié	FCP
ECOFI OPTIM 2017	173,6	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI OPTIM CAPITAL GARANTI 2017	96,8	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI OPTIM LCR	164,7	Diversifié	FCP
ECOFI OPTIM 21	64,9	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI OPTIM 21 CAPITAL PROTEGE	96,8	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI TAUX FIXE 2014	3,1	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI PATRIMOINE DIVERSIFIE	28,9	Diversifié	FCP
ECOFI PATRIMOINE DIVERSIFIE - H	0,7	Diversifié	FCP
ECOFI SŒURS DE LA CROIX	4,3	Diversifié	FCP
ECOFI TAUX VARIABLE	28,4	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI ZONE EURO	3,9	Actions des pays de la zone euro	FCP
ECOFIMONDE	10,5	Actions internationales	FCP
EFI-PERFORMANCE	249,1	Monétaire	SICAV
E.S. PATRIMOINE	0,2	Diversifié	FCP
INVEST FRANCE CROISSANCE	0,2	Actions des pays de la zone euro	FCP
INVEST VALEURS	4,1	Diversifié	SICAV
MASSENA SELECTION	1,8	Diversifié	FCP

D. Adhésions chartes, codes, initiatives, labels ESG

5. Forum pour l'Investissement Responsable

Ecofi Investissements est un **membre actif** du [Forum pour l'Investissement Responsable \(FIR\)](#) visant à la **promotion de l'ISR** en France.

6. Principes pour l'Investissement Responsable

Sur le plan international Ecofi Investissements a adhéré au Principes pour l'investissement responsable (**PRI**) en 2009. Au-delà de l'adhésion globale aux valeurs véhiculées, et du reporting annuel, Ecofi Investissements soutient actuellement quatre initiatives :

- L'initiative « **Investor Expectations on Corporate Climate Lobbying** ». Certaines entreprises qui affichent des engagements publics en faveur de la transition énergétique, soutiennent et financent parfois des organisations qui mènent en parallèle des actions de lobbying auprès des gouvernements ou de la société civile contre la prise en compte des risques climatiques. Cette initiative milite pour la fin de ce type de pratiques et plus généralement pour l'intégrité des entreprises à propos de la menace climatique. A ce titre, elle demande à ce que les entreprises en interaction directe ou indirecte avec les pouvoirs publics soutiennent les efforts de limitations de l'augmentation des températures à 2 degrés. Par ailleurs, les investisseurs réunis demandent à ce que les entreprises mènent une action proactive en faveur de la transition énergétique et qu'elles s'assurent en conséquence de ce que leurs différents engagements n'entrent pas en conflit avec cette ambition.
- L'initiative « **Investors' Recommendations on Corporate Income Tax Disclosure** ». Ces recommandations définissent l'information attendue par les investisseurs de la part des entreprises à propos de la manière dont elles s'acquittent de l'impôt sur le revenu. Aussi, Ecofi Investissements recommande :
 - la publication de la politique fiscale de l'entreprise et l'impact de celle-ci sur l'activité de l'entreprise ;
 - la publication d'informations relatives à l'organisation de la gestion fiscale au sein de l'entreprise (responsables, mécanismes de contrôle, et risques associés) ;
 - la publication des taux effectifs d'impôts par zone géographique, les accords fiscaux passés et les leviers de réductions d'impôts utilisés, afin de permettre une compréhension fine des différences observées entre le taux d'imposition normatif et le taux effectivement acquitté par l'entreprise.
- L'initiative « **Corporate Carbon Footprint Disclosure** ». Alors que les investisseurs comme Ecofi Investissements tentent le plus exactement possible de mesurer leurs impacts sur la société en termes Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG), beaucoup d'entreprises ne publient toujours pas leur empreinte carbone et empêchent les sociétés de gestion de mener à bien leurs analyses. Cette initiative vise plus d'une centaine d'entreprises identifiées comme ne publiant pas de données suffisantes sur leur impact climatique, afin de les sensibiliser à cette problématique et d'obtenir d'elles une plus grande coopération. Par cette action Ecofi Investissements rappelle son attachement à favoriser une transition énergétique en accord avec l'objectif de limitation de l'augmentation des températures à 2 degrés.
- L'initiative « **Investor statement in support of the US SEC's pay ratio disclosure rule** », qui vise à démontrer l'intérêt des investisseurs pour la publication de données concernant les différences entre la rémunération des effectifs salariés et celle de l'encadrement.

Par ailleurs, de manière constante, Ecofi Investissements surveille les initiatives menées par les PRI afin de rejoindre celles qui sont en accord avec ses principes.

7. Carbon Disclosure Project & FEBEA

Ecofi Investissements est également membre du Carbon Disclosure Project (CDP) ; participe à ses travaux et envisage dans le courant de l'année 2017 d'apporter son soutien public à plusieurs initiatives menées par l'organisation, via des coalitions d'investisseurs.

Ecofi Investissements participe aussi aux travaux de la Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives (FEBEA).

E. Gestion des risques ESG

Au-delà des actions menées par Ecofi Investissements dans le cadre de la gestion financière des OPC, la société prend en compte les enjeux ESG en tant qu'entreprise.

En matière environnementale, même si son activité n'a pas en la matière un impact très fort, Ecofi Investissements a fait le choix de retenir des fournisseurs qui prennent en compte ces enjeux dans leurs processus de production et de mise à disposition des services. A titre d'exemple, les fournitures de bureau sont issues d'un catalogue déterminé en commun avec le Crédit Coopératif en retenant des produits à faible impact environnemental ou hautement recyclables. La Société est également engagée dans une démarche de recyclage des déchets, notamment le papier et les toners d'impression. Enfin, Ecofi Investissements a fait le choix pour son siège de prendre en location des locaux à la norme HQE.

En matière sociale, là encore, Ecofi Investissements s'inscrit dans la démarche plus large menée par le Crédit Coopératif, notamment en matière de prévention des risques ou d'égalité professionnelle. A noter que plusieurs de ses prestataires sont des entreprises d'insertion ou des entreprises adaptées.

Le Groupe Crédit Coopératif, convaincu que ses collaborateurs sont les principaux acteurs de son développement, est soucieux de la qualité de vie au travail et de la recherche d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

En 2016, les actions suivantes ont été initiées ou poursuivies :

- la cellule Qualité de Vie au Travail (QVT) composée de représentants métiers et d'élus a poursuivi ses travaux, notamment l'enquête annuelle « baromètre social » permettant d'avoir une photographie de la perception par les salariés de leurs conditions de travail ;
- participation pour la première fois à l'enquête Diapason, baromètre d'opinion interne mis en place à l'échelle du Groupe BPCE ;
- poursuite du dispositif d'écoute psychologique externalisé ;
- sensibilisation des managers à la détection et à la résolution des risques psycho-sociaux ;
- adaptation des organisations permettant d'accueillir favorablement des salariés ayant opté pour le temps partiel, avec un accord spécifique pour les seniors de 58 ans et plus en vue faciliter la préparation de leur départ en retraite ;
- maintien du dispositif de solidarité permettant de faire un don de jours de congés pour aider un salarié confronté à une situation personnelle difficile.

Le Groupe Crédit Coopératif est signataire de la Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie, promue au sein de la branche Banque Populaire.

Enfin, en matière de gouvernance, même si Ecofi Investissements n'est pas une société cotée, elle s'attache à appliquer les meilleures pratiques en la matière. Ainsi, elle a opté pour un mode de gouvernance dual, assurant clairement la séparation des fonctions de surveillance et de direction opérationnelle de la société. La composition de son Conseil de surveillance reflète d'une part son actionnariat avec des membres représentant le Crédit Coopératif ou des sociétés liées, mais il laisse également une large place aux membres indépendants, représentant ses territoires de clientèle. La société dispose également d'un Comité éthique qui peut proposer des améliorations tant pour les fonds gérés qu'en matière de pratiques d'entreprise.

F. Les développements 2016 mis en œuvre par Ecofi Investissements pour répondre à la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte

Les « Informations ESG Investissement » prévues par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) pour les OPC dont l'actif net est supérieur à 500 millions d'euros ne concerneront que notre SICAV BTP Trésorerie dont la clôture du prochain exercice se tiendra le 30/09/2017.

Au niveau de la société de gestion, il a été décidé les points suivants.

8. Proscrire les paradis fiscaux de tous les OPC ouverts

Ecofi Investissements exclut les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal* de l'ensemble de ses investissements directs dans des fonds ouverts, de même que les émissions souveraines de ces paradis fiscaux.

En cohérence avec la politique du Crédit Coopératif, Ecofi Investissements s'appuie sur deux référentiels pour définir un paradis fiscal :

- la liste des **Etats et Territoires non Coopératifs** (ETNC) fixée par décret (238-0 A du CGI) ;
- le classement de l'ONG **Tax for Justice Network** pour les pays dont le score d'opacité (« secrecy score ») est supérieur à 70.

Au total cette liste est constituée de 53 pays.

Ecofi Investissements exclut également de la totalité de ses investissements les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées, comme les bombes à sous-munition et les mines antipersonnel.

[Pour accéder à la liste des pays, cliquez ici](#)

(*) A l'exception de la Suisse et de Hong-Kong quand les entreprises y ont situé leur siège social pour des raisons historiques et géographiques et non pas fiscales.

9. Publier six indicateurs d'impact ESG pour tous ses OPC ISR dans la fiche reporting mensuelle

Si Ecofi Investissements considère que la transition énergétique est un enjeu majeur pour la planète, la société de gestion a tenu à ce que les indicateurs d'impact qu'elle a choisis soient équilibrés entre les trois piliers traditionnels de l'ESG : l'environnement, le social et la gouvernance.



Les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO2 (t CO2eq).

Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).

Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers). Pour plus d'information : www.ghgprotocol.org

L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES (scopes 1 et 2) des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

L'empreinte carbone mesure de manière absolue les émissions annuelles de GES (scopes 1 et 2) des entreprises détenues par le portefeuille, rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions.



Les variations d'emplois

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et la moyenne des effectifs des quatre années précédentes, le tout rapporté à cette même moyenne.

Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.



La représentativité des femmes aux postes d'encadrement

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

La moyenne du nombre de femmes dans l'encadrement en année N est comparée avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.



Le partage de la valeur économique

Afin de relativiser le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale sont comparés en les rapportant à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs, rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.



La responsabilité fiscale

A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence pour des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.



Les controverses ESG

Une controverse est un incident négatif qui résulte d'une mauvaise gestion des risques Environnementaux, Sociaux et/ou de Gouvernance (ESG) par les entreprises : accidents industriels, pollutions, corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, travail des enfants, etc.

Les controverses sont évaluées en fonction de leur gravité (impact de l'incident, impact des risques liés, responsabilité du management et réaction de l'entreprise) sur une échelle de 1 (controverse faible) à 5 (controverse importante).

Le reporting de chaque OPC ISR (Engagé et Responsable) présente la somme des controverses de niveaux 3, 4 et 5 pour les émetteurs en portefeuille.

G. Le renouvellement du Comité éthique d'Ecofi Investissements

Le Comité éthique a pour mission d'émettre des avis et des recommandations sur les questions éthiques dont il est saisi ou se saisit, et notamment le processus de gestion dite « ISR », les principes de vote et la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Plus largement, le Comité exerce une action de réflexion et de conseil sur les thèmes prospectifs discutés au sein de la communauté ISR.

Une ou plusieurs problématiques lui sont présentées par le département de la gestion éthique et solidaire d'Ecofi Investissements ou par un expert invité.

Le Comité est composé au plus de 12 membres, tous bénévoles et présents à titre personnel. Ses avis et recommandations sont adoptés à la majorité des membres présents.

Son président est Pascal Canfin, Directeur général du WWF France.

H. Les actions programmées pour 2017

Publication de nos recommandations de vote sur certaines résolutions emblématiques en amont du vote effectif lors d'une assemblée générale

L'effet attendu est la sensibilisation d'autres actionnaires, individuels notamment, qui n'auraient pas de politique de vote prédéfinie, et qui pourraient sur la base de notre publication soutenir notre vote en y apportant le leur.

Publication des résultats de notre engagement actionnarial

Au-delà de l'engagement d'Ecofi Investissements et dont rend bien compte le Rapport de vote et de dialogue, l'enjeu est de montrer les transformations qui ont pu être observées à la suite du vote et de l'engagement d'Ecofi Investissements.

La contribution d'Ecofi Investissements au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique

Sauf sur des problématiques précises qui ne sont en aucun cas compatibles avec une hausse de température de 2°C, comme par exemple le charbon, Ecofi Investissements estime que l'exclusion sectorielle n'est pas l'option à privilégier sur des secteurs controversés qui ont un rôle important à jouer dans la transition énergétique, à l'instar du secteur de l'énergie ou plus généralement des fournisseurs de services d'utilité publique (« utilities » en anglais).

Plus qu'une logique de mesure photographique à l'instant T, Ecofi Investissements a retenu de l'Article 173 une volonté d'encourager les réflexions en termes de trajectoire de limitation de hausse de température. Aussi, il n'est pas attendu dans l'immédiat de la part des investisseurs de se limiter à des indicateurs figés concernant la question des risques climatiques comme l'intensité ou l'empreinte carbone. Il s'agit plutôt de répondre à la question de savoir si le portefeuille détenu est compatible avec une trajectoire 2°C.

Dans cette perspective Ecofi Investissements va accentuer son dialogue avec les entreprises les plus concernées par la transition énergétique en leur demandant notamment de produire des rapports de stratégie climatique ambitieux montrant clairement comment leur stratégie future permet de respecter les ambitions de la COP 21.

De manière concrète en 2017, Ecofi Investissements va :

- démontrer un rôle actif dans la formation de coalitions actionnariales capables de formuler des demandes influentes sur les entreprises concernées en premier lieu par la transition énergétique. Ces coalitions seront notamment développées dans le cadre des PRI et du CDP ;
- engager un dialogue individuel approfondi et régulier avec quelques entreprises emblématiques pour la transition énergétique en se fondant plus particulièrement sur les scénarios climatiques de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et sur les réflexions de l'association Two Degrees Investing Initiative ;
- réfléchir à la définition d'un seuil d'exclusion sur la question du charbon.

A plus long terme il s'agira - sur la base des dialogues et des rapports produits par les entreprises - d'orienter la politique de vote d'Ecofi Investissements vers le dépôt de résolutions d'actionnaires en Assemblée générale pour exiger de l'entreprise une stratégie respectueuse de la limitation du réchauffement climatique. Si les actions entreprises ne s'avéraient pas suffisantes Ecofi Investissements se détournerait de ces acteurs dans sa politique d'investissement.